

REPUBLICQUE DU SENEGAL
Un Peuple - Un But - Une Foi

10.130
2332

**MINISTERE DE L'ECONOMIE
ET DES FINANCES**

DIRECTION GENERALE DU PLAN

DIRECTION DE LA PLANIFICATION NATIONALE

**TERMES DE REFERENCE DE LA MISSION
D'EVALUATION EX POST DES PROJETS
(PADERBA-PLT-PCRAS)**

Septembre 2011

I- CONTEXTE ET JUSTIFICATION

La Direction de la Planification Nationale, dans le cadre de ses attributions assure les évaluations Ex ante et Ex post de projets/programmes publics pour mesurer leur niveau de rentabilité économique et social.

Par ailleurs, le gouvernement, à travers l'Instrument de Soutien à la Politique Economique (ISPE), a engagé des réformes destinées à améliorer la transparence budgétaire et la gestion des dépenses publiques, à promouvoir le développement du secteur privé et la croissance, et à encourager une plus grande contribution du secteur financier au développement tout en réduisant ses vulnérabilités.

A cet effet, des directives destinées à renforcer la planification et l'évaluation des investissements publics ont été prises et matérialisées à travers la circulaire primatoriale n° 20 du 13 Novembre 2008.

L'objectif est de rendre l'investissement public plus efficace en permettant la sélection des projets/programmes les plus rentables économiquement et socialement, mais aussi d'analyser les projets/programmes achevés pour en déterminer le seuil de rendement économique et social.

Pour rendre effective cette mesure contenue dans le nouveau mémorandum (2010-2013) de l'ISPE, la Direction de la Planification a choisi pour l'année 2011 d'évaluer les trois projets achevés ci-après :

- Le Projet Eau à Long Terme (PLT) du Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement Public ;
- Le Projet d'Appui au Développement Rural dans le Bassin de l'Anambé (PADERBA) du Ministère de l'Agriculture;
- Le Programme de Construction et de Réhabilitation des Abattoirs du Sénégal (PCRAS) du Ministère de l'Elevage.

Les présents Termes de Référence (TDR) présentent les descriptifs d'une telle mission.

II- PRESENTATION DES PROJETS

2-1 Le Projet Eau à Long Terme (PLT)

Le Projet Eau à Long Terme (PLT), créé pour appuyer le Projet Sectoriel Eau (PSE), a démarré en Mai 2001 par la signature de l'accord de crédit °3470 SE entre la Banque Mondiale et le gouvernement du Sénégal.

L'objectif de développement du projet est la lutte contre la pauvreté, le maintien et le renforcement de l'autonomie décisionnelle et financière du

secteur de l'hydraulique urbaine et de l'assainissement. En dehors de ce projet, d'autres actions visant le même objectif sont également programmées par le Gouvernement dont notamment le projet d'alimentation en eau potable de 11 villes régionales.

Le Projet Eau à Long Terme visait les objectifs suivants, dans la période 2001 à 2007 :

- ✦ Satisfaire les besoins en eau de la ville de Dakar pour les dix prochaines années ;
- ✦ Améliorer les conditions sanitaires des populations urbaines et périurbaines, en particulier celles vivant dans les zones non assainies ;
- ✦ Assurer la protection des ressources en eau ;
- ✦ Favoriser l'accès à des services satisfaisants d'eau potable et d'assainissement aux populations des zones urbaines, périurbaines et des gros centres de l'intérieur par le renforcement des capacités des petites entreprises privées et communautaires à délivrer ces services ;
- ✦ Renforcer les capacités de gestion, de planification, de programmation et de suivi des programmes d'eau et d'assainissement par les organismes publics.

Les composantes du PLT sont les suivantes :

- la production d'eau pour assurer les besoins à long terme (Projet sur financement privé) ;
- la gestion des ressources en eau, avec le Service de gestion et de planification des ressources en eau (SGPRE) du Ministère de l'Hydraulique;
- la distribution de l'eau potable en milieu urbain et périurbain, avec la SONES et la SDE ;
- le développement de la desserte en assainissement et le traitement des eaux usées, avec l'ONAS ;
- l'hydraulique rurale, avec le Ministère de l'hydraulique ;
- le renforcement des capacités au niveau du Ministère de l'Hydraulique, de la SONES et de l'ONAS, et le développement de la petite entreprise dans le secteur eau et assainissement.

D'une durée de sept (07) ans, Le PLT a démarré ses activités en 2001 et devait être clôturé en 2007. Mais à cause des retards notés dans la conduite de ses activités, le projet a pris fin en 2009. Cependant, certaines actions dont les finalités font partie des résultats à atteindre pour le Programme d'Eau Potable et d'Assainissement (PEPAM, se poursuivent encore. Il s'agit essentiellement d'activités se rapportant aux processus de réforme du cadre institutionnel du secteur de l'eau potable et de l'assainissement ou axées sur une meilleure définition du cadre de gestion intégrée des ressources en eau.

2-2 Le Projet d'Appui au Développement Rural dans le Bassin de l'Anambé (PADERBA)

Le PADERBA, créé pour lutter contre la pauvreté, a démarré le 11 Juillet 2002, l'accord prêt n° 21 00 15 0000 853 a été signé le 26 Octobre 2001 entre la Banque Africaine de Développement et le gouvernement du Sénégal.

Le Bassin de l'Anambé, à cheval entre les départements de Vélingara et Kolda, a été choisi par la SODAGRI depuis 1978 pour la mise en œuvre du programme d'aménagements hydro agricoles. Ainsi jusqu'en 1999 la société a joué le rôle d'une agence d'aménagements des périmètres hydro-agricoles, d'organisation de l'espace rural et la réalisation de plusieurs infrastructures. Il s'agit, entre autres de: (i) la construction de deux barrages (confluent et Niandouba) d'une capacité de 150 000 000 de m³ d'eau ; (ii) la construction de cinq (05) stations de pompage autonomes et leurs chenaux d'amenée ; (iii) l'aménagement d'un grand périmètre de 5000 ha avec maîtrise complète de l'eau, (iv) la construction d'une rizerie industrielle de 2T/heure (rétrocédée à un privé dans le cadre du désengagement de l'ETAT), (v) la construction d'un abattoir moderne, (vi) la construction de deux (02) étables dont une de quarantaine, (vii) la construction d'une usine de fabrication d'aliments de bétail, (viii) la réalisation de plus de 500 km de pistes d'accès aux périmètres et de désenclavement, (ix) l'équipement des producteurs en matériel agricole toutefois largement insuffisant, (x) l'octroi de deux (02) lignes de crédit aux producteurs financées par la Banque Africaine de développement (BAD) et par la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) pour un montant total de 425 millions de FCFA.

Ainsi, à partir de sa troisième Lettre de Mission (1997-1999), la SODAGRI s'est désengagée de toute activité marchande. C'est dans ce contexte qu'est né le Projet d'Appui au Développement Rural dans le Bassin de l'Anambé (PADERBA) dont la zone d'intervention couvre six (06) communautés rurales, dans le département de Vélingara et une (01) communauté rurale dans le département de Kolda.

L'objectif sectoriel visé par la PADERBA est la contribution à la réduction de la pauvreté et à une meilleure sécurité alimentaire dans sa zone d'intervention (région de Kolda).
Son objectif spécifique est l'augmentation durable de la production et des revenus agricoles.

Les quatre (04) composantes du projet sont les suivantes :

- Appui aux collectivités locales (formation et appui-conseil aux OP et aux conseillers ruraux, GRN) ;
- Développement des productions (Développement de la Production Agricole, Développement de l'Elevage et Développement de la pêche continentale) ;

- Mesures d'accompagnement (Mise en place crédit, appui à la commercialisation du riz, Recherche-Développement) ;
- Gestion du Projet (fonctionnement, études/consultations, système suivi-évaluation.....etc.)

Financé à 83% par la Banque africaine de développement (BAD) sous forme de prêt à l'Etat du Sénégal, 13% par le Gouvernement et 4% par les bénéficiaires du projet. Le PADERBA contribue à l'augmentation des productions de maïs, d'arachides, de mil et de riz surtout, mais aussi des productions animales.

Démarré le 11 juillet 2002, le PADERBA avait une durée de vie de 6 ans et devait prendre fin en 2008. Il a toutefois bénéficié d'une prolongation jusqu'en décembre 2010 du fait de deux (02) suspensions de décaissement par la BAD pour une durée cumulative de deux (02) ans. Par ailleurs, les phases antérieures n'ont pas pris en compte entièrement le développement de l'ensemble du bassin de l'Anambé dans le cadre d'un schéma qui tient compte de la protection de l'environnement et du développement de l'agriculture pluviale et de l'élevage.

Les principaux axes d'intervention du projet sont :

(a) amener les conseils ruraux et les groupements de producteurs à devenir les gestionnaires et les acteurs de développement local notamment par la formation et l'appui conseil ;

(b) accroître le taux de mise en valeur des périmètres aménagés ainsi que les rendements à travers l'appui conseil technique ; l'appui à la mutuelle d'épargne et de crédit de l'Anambé ; l'accès au crédit et l'organisation de l'approvisionnement et de la commercialisation ;

(c) valoriser et favoriser les investissements agricoles dans le périmètre et dans les zones voisines du périmètre, notamment par l'appui aux conseils ruraux et l'aide à l'amélioration des infrastructures sociales ;

(d) protéger et mieux gérer les ressources naturelles du bassin grâce à une meilleure affectation des terres et le développement de l'élevage et des cultures en sec.

Le Projet adopte une approche participative ; il vise à rendre les communautés rurales et les organisations de producteurs autonomes aux plans technique et financier ; il répond à la demande des organisations paysannes regroupées en Unions de GIE et une Fédération des Producteurs du Bassin de l'Anambé (FEPROBA).

2-3 Le Programme de Construction et de Réhabilitation des Abattoirs du Sénégal (PCRAS)

Face à la recrudescence des abattages clandestins et aux menaces causées par la qualité douteuse de la viande fournie aux populations, l'État du Sénégal a entrepris une politique de renouvellement des infrastructures pour leur assurer un meilleur accès à des productions animales de qualité.

Aussi, pour appuyer les objectifs visés par la LPDE, notamment en réduisant les risques sur la santé des populations et en assurant une traçabilité des produits d'origine animale, que le Programme de Construction et de Réhabilitation des Abattoirs du Sénégal (PCRAS) a été mis en place. Il contribue à l'atteinte de l'**objectif 3** de la LPDE : « **développement des marchés de produits animaux** ».

Le PCRAS a été financé entièrement par le Gouvernement du Sénégal et placé sous la tutelle institutionnelle de la Direction des Services Vétérinaires (DSV) du ministère de l'élevage.

L'exécution du projet a débuté en 2006 et s'est poursuivie jusqu'en 2009.

III- OBJECTIFS DE LA MISSION

La présente mission a pour objectif général d'évaluer les trois projets achevés en mesurant le niveau d'atteinte des objectifs et le seuil de rendement économique et social. De manière spécifique il s'agira :

- D'apprécier le niveau d'atteinte des résultats attendus par rapport aux objectifs fixés et les effets engendrés par la mise en œuvre des trois projets sus cités ;
- D'identifier les leçons apprises et les bonnes pratiques des trois projets ;
- De formuler des recommandations.

IV- MANDAT DES CONSULTANTS

L'évaluation sera menée par un cabinet/bureau d'études avec quatre (04) consultants nationaux.

Afin de bien mener cette mission, les consultants devront accorder une attention particulière aux éléments suivants :

- ❖ **La conception** : porter un avis sur la pertinence du projet comme réponse aux problèmes à résoudre. En somme, il faut dire si les objectifs du projet comme ses résultats attendus tels que traduits

dans le cadre logique ont été clairement, explicitement et logiquement exprimés dans le document du projet en termes vérifiables.

- ❖ **Le cadre institutionnel** : apprécier la cohérence du montage du projet en considérant le cadre institutionnel et la structuration des agences d'exécution.
- ❖ **L'élaboration des Plans de Travail** : apprécier l'efficacité et l'efficiency du processus de planification des activités des projets/programmes.
- ❖ **La mobilisation des différentes ressources (internes et externes)** : apprécier les changements (économique, technique et conjoncturel, etc.) intervenus ainsi que la qualité et la promptitude des mesures prises par les gestionnaires pour favoriser une bonne capacité d'absorption des ressources.
- ❖ **La mise en œuvre des activités et les résultats obtenus** : apprécier la pertinence des stratégies développées sur le terrain et des initiatives prises par les responsables des composantes pour mettre en œuvre les activités planifiées. Apprécier également le degré d'atteinte des cibles fixées aux projets/programmes.
- ❖ **Les partenariats établis** : apprécier la synergie avec les structures publiques, les projets, les programmes et autres intervenants dans les secteurs d'activités des projets /programmes.
- ❖ **L'exécution financière** : apprécier l'efficacité et l'efficiency du projet en termes de gestion financière ainsi que le mécanisme de suivi budgétaire (rapports financiers...) et la diversité des procédures des partenaires techniques et financiers.
- ❖ **Le système de rapportage du projet** : apprécier les délais de fourniture des différents rapports. La mission fera le point sur la qualité et la promptitude des rapports.
- ❖ **Les mécanismes d'orientation, de conseil et de suivi/coordination des différents partenaires** : apprécier la régularité des réunions/rencontres des différentes agences d'exécution, le niveau de prise en compte des recommandations issues de ces réunions.
- ❖ **Les atouts/contraintes rencontrés** : identifier les facteurs majeurs ayant favorisé ou entravé la mise en œuvre des activités du projet. Pour les facteurs négatifs, établir leurs conséquences et identifier les mesures correctives à entreprendre.
- ❖ **Le renforcement de capacités** : analyser les effets de ces actions sur les agences d'exécution et autres acteurs du projet.
- ❖ **La communication** : apprécier la pertinence des plans de communication (qui permet de juger à posteriori de la stratégie, des actions, des moyens, des résultats aussi bien pour les aspects

- ✦ le rapport final d'un maximum de 50 pages (annexes non compris) au terme de la sixième semaine en 10 exemplaires.

NB : Une synthèse des trois rapports d'évaluation est attendue du cabinet de consultants sous la supervision du chef de mission. Ce rapport fera l'objet d'un atelier de partage avec les principaux partenaires (Etat, Collectivités locales, bénéficiaires, PTF, Société civile, secteur privé, etc.)

VI- APPUI ET SUPERVISION DE LA MISSION

Les travaux de la mission seront supervisés par un Comité de Pilotage (CP) présidé par la DPN et composé de la CAP/DDI, la DCEF et des services compétents des ministères d'ancrage des trois projets et chargé de d'appuyer, d'orienter et de valider les résultats de l'évaluation.

Au moins cinq (05) réunions seront organisées par le CP de la mission :

- Une réunion de briefing au démarrage de la mission pour apprécier l'orientation méthodologique des consultants ;
- Trois réunions de débriefing permettant d'examiner les conclusions et recommandations des trois rapports provisoires.
- Une réunion d'examen et de validation du rapport de synthèse

La documentation nécessaire au bon déroulement des évaluations sera mise à la disposition de la mission (version électronique, documents imprimés en « hard copies »).

VII- PROFIL DES CONSULTANTS

La mission sera constituée de consultants nationaux :

- ✦ Un Consultant Ingénieur agronome ou ingénieur environnementaliste (ou équivalent), ayant au moins dix (10) ans d'expérience dans la formulation et l'évaluation des projets/programmes d'un niveau académique équivalent à BAC+6 au moins. Il (chef de mission) devra être un spécialiste en évaluation ex post projets. Il aura en charge l'évaluation du PADERBA, coordonnera le travail des autres consultants et fera la synthèse des trois (03) évaluation. Il sera aussi le responsable scientifique des documents.
- ✦ Un Expert Eau-Assainissement titulaire au moins d'un diplôme génie rural, du génie civil ou du génie hydraulique ayant capitalisé au moins cinq (05) ans d'expérience professionnelle et une bonne maîtrise des

opérations de planification, exécution et gestion d'ouvrages d'assainissement et d'eau potable.

- ✚ Un ingénieur en Génie civil, Génie Rural, en Génie mécanique ou équivalent ayant une expérience d'au moins cinq (05) ans dans la formulation et l'évaluation des projets /programmes du secteur de l'élevage avec des connaissances en hygiène alimentaire, plus particulièrement sur les viandes et dérivés.

VIII- SELECTION DU CONSULTANT

La sélection des consultants est du ressort du Comité de Pilotage et se fera sur la base d'un dossier comprenant l'offre technique et l'offre financière.

L'offre technique faisant apparaître :

- une compréhension des TDR et une méthodologie claires et précises permettant d'apprécier la compréhension du mandat et faisant ressortir les activités à mener pour la réalisation de l'évaluation ainsi que l'approche préconisée ;
- une présentation de l'expérience du cabinet accompagnée par la production de documents attestant des trois (03) dernières évaluations similaires réalisées par le cabinet ;
- le Curriculum Vitae signé des experts devant intervenir dans la consultation afin d'avoir une bonne appréciation de l'expérience des ressources humaines proposées dans le domaine ou similaire ;
- le chronogramme de réalisation de l'étude faisant ressortir l'articulation entre les différentes étapes du travail dans le cadre d'un chronogramme clair et précis.

Le système de notation suivant sera appliqué : Compréhension des TDR et méthodologie d'approche sur **40 points** ; Chronogramme de réalisation des activités et plan de travail sur **10 points** ; Expérience professionnelle (CV des experts) sur **20 points** ; Expérience dans le domaine sur **30 points**.

Pour l'offre technique, toute note inférieure 70/100 sera éliminatoire.

L'offre financière faisant apparaître :

- un budget de l'étude formulé de façon à assurer une certaine adéquation avec les activités prévues dans l'offre technique ;

- une enveloppe grand format avec la mention « soumission à l'évaluation ex post des trois projets » contenant les deux parties de l'offre présentées dans deux plis fermés différents.

La sélection sera fondée dans un premier temps sur la qualité technique de l'offre.

La proposition financière établie en toutes taxes comprendra toutes les dépenses afférentes à la réalisation de l'évaluation des trois projets, lesquelles couvriront les honoraires des consultants, et leur prise en charge pour la mission de terrain et les dépenses de fonctionnement y afférentes (frais d'impression, secrétariat, location véhicule, carburant, etc.).

IX- DUREE DE LA MISSION

La mission est prévue pour une durée de six (06) semaines calendaires soit 30 jours ouvrables.

X- FINANCEMENT

Le financement de l'évaluation sera assuré par la Direction de la Planification Nationale dans le cadre du fonds d'évaluation des projets du BCI administré par la Direction.

Il ne sera consenti aucune avance de démarrage et par conséquent, le consultant devra être en mesure de pré financer l'évaluation.

Le paiement interviendra après le dépôt du rapport définitif validé par le Comité de Pilotage (CP).

XI- PROPRIETE DE L'ETUDE

La présente étude reste une propriété exclusive de l'Etat du Sénégal. Par conséquent aucune utilisation des résultats de celle-ci ne saurait être tolérée sans une autorisation préalable, dans l'exercice des compétences dévolues à l'une des différentes structures qui composent le comité de pilotage.